

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Fables Choiesies, Mises En Vers

La Fontaine, Jean de

Paris, 1755

Fable II. Conseil Tenu Par Les Rats.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1398



J. B. Oudry inv.

R. Gaillard. Sculp.

F A B L E I I.

CONSEIL TENU PAR LES RATS.

Un Chat nommé Rodilardus,
Faisoit de Rats telle déconfiture,
Que l'on n'en voyoit presque plus,
Tant il en avoit mis dedans la sépulture.
Le peu qu'il en restoit n'osant quitter son trou,
Ne trouvoit à manger que le quart de son fou;
Et Rodilard passoit, chez la gent misérable,
Non pour un Chat, mais pour un diable.
Or un jour qu'au haut & au loin
Le galant alla chercher femme,
Pendant tout le sabbat qu'il fit avec sa dame,
Le demeurant des Rats tint chapitre en un coin
Sur la nécessité présente.
Dès l'abord, leur doyen, personne très-prudente,
Opina qu'il falloit, & plutôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodilard;
Qu'ainsi, quand il iroit en guerre,
De sa marche avertis ils s'enfueroient sous terre;
Qu'il n'y sçavoit que ce moyen.
Chacun fut de l'avis de monsieur le doyen.
Chose ne leur parut à tous plus salutaire;
La difficulté fut d'attacher le grelot.
L'un dit: je n'y vas point, je ne suis pas si sot:
L'autre: je ne sçaurois. Si bien que sans rien faire
On se quitta. J'ai maints chapitres vûs,
Qui pour néant se sont ainsi tenus;
Chapitres, non de Rats, mais chapitres de Moines;
Voire chapitres de Chanoines.

Ne faut-il que délibérer?
La Cour en Conseillers foisonne.
Est-il besoin d'exécuter?
L'on ne rencontre plus personne.



(Fable XXIV.)